

De 1999 à 2005 le poids démographique de l'Est et du Sud s'est renforcé

Entre 1999 et 2005, la croissance de la population ne s'est pas faite de manière uniforme sur le territoire. Les mouvements migratoires ont accru le poids démographique des arrondissements de Saint-Benoît et de Saint-Pierre, tandis que celui de Saint-Paul perdait de son attrait. Les communes de Saint-André et du Tampon se sont distinguées par la rapidité de leur croissance.

À l'issue de quatre années de collecte, le recensement permet d'estimer la population des grandes communes et des arrondissements. Les 4/5^e du territoire ont été maintenant enquêtés. Compte tenu des éléments disponibles, la population réunionnaise peut être estimée à 780 000 habitants au 1^{er} juillet 2005. Depuis 1999 la croissance démographique est

restée rapide (+ 1,55 % par an). Elle a toutefois ralenti à cause de l'augmentation du nombre des décès et d'un solde migratoire plus faible.

L'excédent naturel des naissances sur les décès se répartit sur l'ensemble du territoire. En revanche, les mouvements migratoires, en excédent ou en déficit, ralentissent ou accélèrent la croissance démographique selon les zones. L'accroissement de la population est ainsi plus fort à l'Est et au Sud, régions les plus rurales, aux populations les plus modestes et où la pression foncière est la moins vive.

Population des arrondissements au 1^{er} juillet 2005

Source : Insee, Enquêtes annuelles de recensement, cumulé 2004-2007

Arrondissements définis selon l'arrêté préfectoral du 30 juin 2006	Population totale	Poids en %
Arrondissement de Saint-Benoît (Est)	114 000	14,6 %
Arrondissement de Saint-Denis (Nord)	191 000	24,5 %
Arrondissement de Saint-Paul (Ouest)	198 000	25,4 %
Arrondissement de Saint-Pierre (Sud)	277 000	35,5 %
TOTAL	780 000	100,0 %

Les arrondissements ont été redéfinis par arrêté préfectoral en 2006. Leur délimitation correspond maintenant à ce qu'on appelle les microrégions.

Les migrations se dirigent vers l'Est et le Sud

L'arrondissement de Saint-Benoît, le moins peuplé, a la plus forte croissance démographique (+ 1,77 % par an). Sa population atteint 114 000 habitants. Le solde naturel y est le plus élevé avec + 1,54 %. Le solde migratoire démontre une région encore relativement attractive : + 0,23 % l'an entre 1999 et 2005.

C'est la commune de Saint-André qui assure l'essentiel de la croissance de l'arrondissement. La ville concentre près de la moitié (45 %) de la

territoire

population totale. Elle connaît une croissance considérable estimée à ce jour à + 2,8 % par an, c'est-à-dire la croissance la plus rapide des quinze "grandes" communes¹. Le chef-lieu, Saint-Benoît, a une croissance bien moindre (+ 0,8 %) qui freine le développement de tout l'arrondissement.

Au Sud, l'arrondissement de Saint-Pierre est de loin le plus peuplé avec 277 000 habitants, il arrive en deuxième position pour sa croissance démographique : + 1,70 % par an. Son solde migratoire (+ 0,36 %) explique ce score puisque le solde naturel est le plus faible de l'île. Le poids des migrations dans la croissance totale a faibli comme partout ailleurs, mais elles contribuent encore pour 1/5^e à l'accroissement de la population. Là aussi, les deux plus grandes communes se comportent différemment. Saint-Pierre, chef-lieu d'arrondissement, ralentit son développement démographique (+ 1,4 %) ; tandis que Le Tampon l'accélère (+ 2,1 %). L'écart de population entre ces deux communes tend à diminuer.

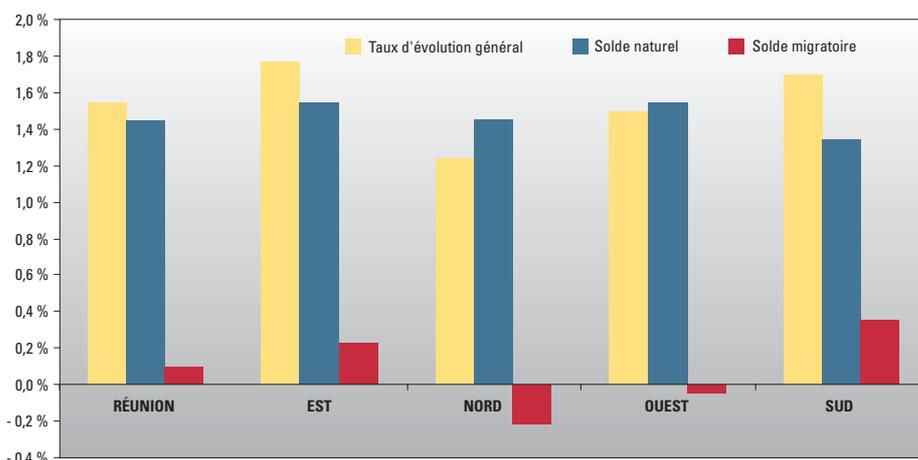
L'Ouest n'attire plus

À l'Ouest, l'arrondissement de Saint-Paul, où les migrants affluaient depuis les années quatre-vingt, a maintenant perdu son attrait. Son solde migratoire moyen sur les six dernières années est proche de zéro. Pourtant l'excédent naturel s'y maintient à un haut niveau ce qui lui permet une progression de 1,50 % l'an. Avec 198 000 habitants, l'arrondissement confirme son deuxième rang, assez loin toutefois derrière celui de Saint-Pierre.

Parmi les cinq communes de l'arrondissement, c'est à La Possession que la population augmente le plus rapidement (2,3 %) ; pourtant c'est Saint-Paul qui contribue le plus largement à la croissance de l'ensemble du fait de son dynamisme (1,9 %) et de sa taille qui frôle les 100 000 résidents. La ville du Port est la seule grande commune dont la population décroît.

Dans l'arrondissement de Saint-Denis (191 000 habitants), le déficit migratoire ralentit la progression démographique depuis plusieurs décennies. Son mouvement naturel est pourtant plus élevé que celui de l'arrondissement de Saint-Pierre. Le

Taux de croissance démographique moyen annuel (1999-2005)



Sources : Insee, recensement de 1999 et enquêtes annuelles de recensement, cumul 2004-2007.

Entre 1999 et juillet 2005, le rythme de croissance démographique s'échelonne entre 1,22 % et 1,77 % par an selon les microrégions. Pour la France métropolitaine, le taux est de 0,6 %.

Population des 15 grandes communes (celles qui avaient plus de 10 000 habitants au recensement de 1999)

Commune	Population estimée au 1 ^{er} juillet 2005
Saint-Denis	138 600
Saint-Paul	99 300
Saint-Pierre	75 500
Le Tampon	69 100
Saint-André	51 500
Saint-Louis	49 300
Le Port	37 600
Saint-Joseph	33 650
Saint-Benoît	33 200
Sainte-Marie	31 000
Saint-Leu	28 700
La Possession	25 400
Sainte-Suzanne	21 300
L'Étang-Salé	13 300
Petite-Île	10 900

Source : Insee, enquêtes annuelles de recensement, cumul 2004-2007

ralentissement de la croissance affecte uniquement le chef-lieu (+ 0,8 %) tandis que Sainte-Marie et Sainte-Suzanne voient leur population augmenter fortement. Avec un taux d'accroissement total de 1,23 %, l'arrondissement voit tout de même sa population augmenter deux fois plus vite que la moyenne métropolitaine (0,66 %).

Nelly **ACTIF**
chef de la division "études"

Les quatre premières enquêtes de recensement

La nouvelle méthode de recensement substitue au comptage traditionnel organisé tous les huit ou neuf ans une technique d'enquêtes annuelles. Les chiffres de cet article sont le résultat cumulé des quatre premières enquêtes annuelles de recensement (2004-2007). C'est après l'enquête de 2008 qui terminera un cycle de cinq ans que l'Insee diffusera chaque année la population légale de chaque commune.

¹ celles dont la population dépasse les 10 000 habitants.